

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Réuni le vendredi dix septembre deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame BOUGIS, Messieurs BONNOT, IMBAULT.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU DE REFOULEMENT DES EAUX TRAITÉES PAR LA STATION D'ÉPURATION DANS LA RÈRE

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres conduit par le maître d'œuvre (Cabinet Larbre Ingénierie) pour les travaux de création d'un réseau de refoulement des eaux traitées par la station d'épuration dans la Rère au niveau de la RD 944.

La présente analyse fait ressortir que la Société la mieux disante est EXEAU sur son offre variante pour un montant de 137 648.10 € H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de son maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la Société EXEAU pour un montant de 137 648.10 € H.T. pour les travaux de création d'un réseau de refoulement des eaux traitées par la station d'épuration dans la Rère,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VENTE DE TERRAINS

a) Allée François Seurel

Le Maire informe que les riverains de Monsieur Aurélien GAUVIN ne désirent pas acquérir une parcelle appartenant à la Commune de Nançay et qui jouxte leur terrain. Après un vote, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour vendre à Monsieur GAUVIN les parcelles concernées au prix de 2 € le m² ; les frais d'honoraires du géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

b) Allée des Bouleaux

Le Maire porte à la connaissance du conseil que certains riverains de l'allée des Bouleaux ne souhaitent pas acheter une bande de terrain de 10 m sur la largeur de leur terrain comme le désire Monsieur Xavier LOVATO. Après un vote, le conseil, à l'unanimité, refuse de vendre à Monsieur Xavier LOVATO la bande de terrain située derrière son terrain.

CONTRATS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat à 20/35^{ème} du 15 septembre au 26 septembre 2021 et de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à 22/35^{ème} du 27 septembre au 24 octobre 2021.

RÉVISION DES LOYERS

Selon l'indice de référence des loyers, le conseil décide d'augmenter les loyers de :

- Madame Raphaëlle MERLIER de 0.42 % au 1^{er} octobre 2021,
- Mesdames Pascale RIBALLET et Séverine GAILLARD de 0.42 % au 1^{er} janvier 2022.

.../...

.../...

EXAMEN DE DEVIS

- a) Pont des Conduites : le devis de l'entreprise FAIRRIER à Mennetou-sur-Cher pour la fourniture de ferraille pour la réfection du pont est présenté ; il s'élève à 4 276.51 € T.T.C.
Après en avoir délibéré, ce devis est accepté par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.
- b) Balais de voirie : l'achat de balais de rechange pour la balayeuse revient à 458.40 € T.T.C. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- c) Broyage de souches : l'entreprise LUCAS Nicolas a fourni un devis pour le broyage de souches allée des Malcottes et route de Salbris. Le montant des travaux s'élève respectivement à 404.40 € T.T.C. et 1 099.50 € T.T.C. Ces devis sont validés à l'unanimité.
- d) Travaux d'ENEDIS, chemin de la Croix de Billaudy : SDE 18 demande une participation de la Commune de 1 500.00 € pour l'alimentation en énergie électrique pour une maison d'habitation à implanter sur la parcelle cadastrée section F N°13, chemin de la Croix de Billaudy puisque l'extension du réseau électrique est supérieure à 160 mètres. SDE participerait à hauteur de 20 000.00 €.
En ce qui concerne la parcelle cadastrée section F N°12, chemin de la Croix de Billaudy, compte tenu que l'extension du réseau basse tension est inférieure à 160 mètres, SDE 18 prendrait en charge les travaux si une autorisation d'urbanisme était délivrée.
Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

COTISATION À ADEFIBOIS

Le conseil décide, comme chaque année de cotiser à ADEFIBOIS. Le montant s'élève à 50.00 €.

INFORMATIONS

- La commission cimetièrè se réunira bientôt pour l'étude de la reprise des sépultures, la création d'un jardin du souvenir et l'achat de cavurnes.
- Le Maire fait part d'une pétition concernant la circulation rue de l'Aumônerie. Il faudrait limiter à 30 km/h et poser éventuellement un miroir.
- La Communauté de Communes Sauldre et Sologne organisera le 22 septembre prochain une démonstration des vélos électriques durant la semaine de mobilité.
- La Gendarmerie fera une réunion d'information sur la tranquillité.
- Des panneaux directionnels pour les entreprises JM Paysages et les Sablés de Nançay seront apposés dans le village.
- Le Maire informe que Monsieur Patrice PINGUET a été promu Officier dans l'ordre du Mérite Agricole. Sa médaille lui sera remise en mairie.
- Le centre de loisirs de Salbris accueillera des enfants de Nançay le mercredi et pendant les petites vacances.
- Le Maire rappelle que le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi matin et qu'il faudra procéder de plus en plus au tri dans les points d'apports.
- Des arbres seront abattus allée des Chênes.
- Le Maire félicite les habitants qui fleurissent et qui entretiennent bien leur maison.
- Le Maire indique qu'il étudie le projet de bail emphytéotique du camping.
- Le Maire demande que le projet du parcours santé avance afin que les travaux soient réalisés courant du 1^{er} semestre 2022 et que les chemins de randonnée soient bien entretenus.
- Monsieur BAILLY informe que la toiture de l'Eglise sera réparée, que le busage du fossé à la station d'épuration sera effectué par les services techniques ainsi que la réparation du trottoir qui s'affaisse devant chez Monsieur MASSERON et l'avaloir devant chez Monsieur BAUDON, rue de Vierzon.

Le Maire,